
CONTACT CAMY

Service Communication - Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines
Charlotte Cognon – 01 30 98 97 50 ou 06 48 71 41 41
charlotte.cognon@mantesenyvelines.fr

MAINTENANT POUR TOUTES LES COMMUNES DE LA CAMY, LE METAL SE TRIE AUSSI !

Tous les habitants de la Camy peuvent désormais jeter les boîtes de conserve, cannettes, aérosols et bouteilles en métal dans le bac ou le conteneur réservé aux emballages recyclables.

Grâce à ce geste tout simple, vous permettrez ainsi de prolonger la durée de vie de l'acier et de l'aluminium qui les composent : **le métal est recyclable à l'infini**. En effet, les emballages qui contiennent du fer sont extraits des autres emballages ménagers recyclables par un système d'aimant. Les cannettes en aluminium sont récupérées par des agents à la fin de la chaîne de tri pour être recyclés.

Avec cette nouvelle consigne de tri, la Camy espère augmenter la quantité de déchets triés et valorisés. A l'heure actuelle, 22% des déchets ménagers sont triés sur le territoire de l'agglomération. L'objectif imposé par l'ADEME dans le cadre du Grenelle de l'environnement est d'atteindre 45% d'ici 2015.

Plus de 40 % de l'acier fabriqué en France est produit à partir de matières premières usagées, notamment des boîtes de conserve et cannettes en acier triées par les ménages, qui sont recyclées. Cet acier recyclé entre dans la fabrication de la plupart des articles en acier (pièces de monnaie, lave-linge, chariot de supermarché, casseroles, etc...). Le taux de recyclage des emballages en aluminium est, quant à lui de 36 %. Près de 44 % des produits en aluminium (pièces moulées, équipements automobiles, emballages...) sont fabriqués à partir de matière première usagée.

Trier et recycler les emballages ménagers métalliques revient à économiser des matières premières (fer, charbon, bauxite), de l'eau et de l'énergie, à réduire l'incinération et la mise en décharge et à limiter les pollutions. Ainsi, la production d'aluminium recyclé utilise seulement 5 % de l'énergie nécessaire à la fabrication de l'aluminium première fusion.

Jusqu'à présent seuls les habitants de 7 communes* de la Camy déposaient leurs déchets métalliques dans le bac des déchets recyclables. Dorénavant, cette consigne de tri est appliquée sur l'ensemble de l'agglomération.

* Guernes, Saint-Martin-la-Garenne, Fontenay-Saint-Père, Gargenville, Mézières-sur-Seine, Epône, La Falaise